
Adresse de la commune d'Aulnay, district de Gonesse, qui envoie le procès-verbal d'une fête civique et annonce des dons, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Aulnay, district de Gonesse, qui envoie le procès-verbal d'une fête civique et annonce des dons, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 396;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29416_t1_0396_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

14

L'agent national près le district de Rozay, département de Seine-et-Marne, annonce à la Convention nationale que l'esprit public fait des progrès rapides dans ce district. Les églises sont changées en temples de la raison; les biens d'émigrés s'y vendent avec beaucoup d'avantage. 1,483 arpens, estimés 535,282 liv. 5 s., ont été adjugés à 883,272 liv., ce qui offre un excédent de 347,989 liv. 15 s. Il envoie des décorations militaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

15

La société régénérée de Puy-Celey félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et lui fait passer le procès-verbal de la fête civique célébrée en l'honneur de la raison. Elle demande que le nom de Puy-Celey la Montagne, qu'elle adopte, lui soit conservé.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

16

La commune d'Aulnay, district de Gonesse, envoie le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté. Elle donne le détail des objets qu'elle a fait passer au district, provenant des dépouilles de son église, et qui consistent en seize marcs six onces d'argenterie, cent neuf livres de cuivre argenté, deux cent quarante sept livres de cuivre jaune, soixante-trois livres de plomb et étain, et mille deux cent huit livres de fer. Elle a donné pour les défenseurs de la patrie, douze chemises et douze paires de bas.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Extrait du registre de la comm.; 20 vent. II] (4).

« Tous les membres de la commune d'Aulnay, accompagnés des citoyens et citoyennes de cette commune, et des citoyens Deblois et Castre, commissaires nommés par la commune de Gonesse, chef-lieu de notre canton, pour célébrer la fête civique des martyrs de la liberté, sur la Montagne construite à cet effet, et de la présentation de la déesse de la liberté, et des trois génies ses compagnes réunis au temple de la Raison, le cortège précédé des Droits de l'homme, de la force armée, des cartes des quinze armées, ensuite des corps constitués,

des jeunes élèves de la patrie, et enfin le char au milieu des jeunes républicains. Ce cortège a duré trois heures, accompagné de plusieurs citoyens et citoyennes d'alentour de notre commune, suivi de plusieurs discours analogues à cette fête et des hymnes patriotiques mêlés cris de Vive les Montagnards, Vive la République, et par un serment solennel qui a terminé cette auguste cérémonie et ont tous juré d'être fidèle à la nation, à la loi, à la liberté, à l'égalité, et de mourir chacun à son poste. Invitons pareillement les membres de la Convention à rester à leur poste jusqu'à la paix. Une salve de petites bouches à feu ont été mis en usage pour cette auguste fête; ensuite un dîner champêtre et des danses sur la place publique a duré 36 heures, et ont signé Coqueret (maire), Bureau (off. mun.), Depensier (off. mun.), Deblois et Castre (commissaires), Boileau, Feuillet, Lasalle, Bourdin, Hurel, Jorel, Bureau, Duflot (agent nat.) et Labbé (greffier).

P. c. c. : LABBÉ, COQUERET, DUFLLOT,
BUREAU, DEPENSIER.

[Etat des métaux provenant de la ci-dev' église; 11 vent. II]

Argenterie : 16 marcs 6 onces; cuivre argenté : 109 livres; cuivre jaune : 247 livres; plomb et étain : 63 livres; fer : 1208 livres, lesquels métaux sont déposés au district de Gonesse qui en a donné décharge.

[Dons patriotiques; 21 vent. II.]

« La municipalité d'Aulnay vient de faire passer au district de Gonesse, 12 chemises et 12 paires de bas provenant de l'offrande patriotique des citoyens de notre commune, destinés pour les défenseurs de la République. »

17

Le conseil d'administration du 6^e bataillon de Paris, en expédition pour la Vendée, transmet à la Convention nationale le trait suivant : Le citoyen Liray, volontaire de ce bataillon, après 72 jours de prison est parvenu à se rendre à son poste. Le conseil d'administration lui avoit accordé 100 liv. pour ses soins et l'indemnité de ses pertes : « Vous connoissez, leur dit-il, tous mes besoins, mais oubliez-les et connoissez mon cœur; les 100 liv. que vous m'accordez, je les donne pour faire des souliers à mes camarades, je m'en réserve seulement une paire pour mon usage; je me trouve assez récompensé par l'accueil que vous m'avez fait en rejoignant mes frères et mon drapeau.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

(1) P.V., XXXV, 123. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n° 571, p. 391 et 394; J. Perlet, n° 568; Mon., XX, 187; J. Sablier, n° 1250.

(2) P.V., XXXV, 123. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t).

(3) P.V., XXXV, 124. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t).

(4) C 297, pl. 1025, p. 6, 7, 8.

(1) P.V., XXXV, 124. Débats, n° 571, p. 393; Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); M.U., XXXVIII, 381; Mon., XX, 187; J. Sablier, n° 1250.